

PODIUM



<u>RÈGLEMENT GÉNÉRAL</u>		<u>EMPRUNTEUR / Président de l'association :</u>
1 Caractéristiques	Scène : 4m x 8 m hauteur : 1,10 m Avec ou sans toit	<input type="radio"/> Avec toit <input type="radio"/> Sans toit
2 Secteur d'utilisation	Le podium ne peut être utilisé que sur les communes de : Bernos Beaulac, Escaudes, Giscos, Goulade, Maillas, Lartigue, Lucmau, Saint Michel de Castelnaud	Lieu d'utilisation : Descriptif de la manifestation / évènement :
3 Emprunteur	<ul style="list-style-type: none"> • Associations capsylvaines : 2 gratuits par an • Communes situées sur le secteur d'utilisation : 1 gratuité par an 	Adresse de l'emprunteur : Tél. : Mail :
4 Réservations	Elles sont effectuées auprès de la Mairie de CAPTIEUX, au moins 2 mois avant la manifestation (05.56.65.60.31) et confirmées par courrier. Une convention devra être signée par les deux parties.	Réservé le : Date d'utilisation :
5 Transport	Assuré par le service technique de la commune de Captieux	17€ / h par agent technique Nbre d'agents :
6 Montage et démontage	Assurés par le service technique de la commune de Captieux et assistés impérativement de 6 bénévoles Une participation financière sera exigée (tarif ci-contre)	Nbre d'heures : TOTAL : Nbre agents x Nbre heures x 17€ 3€ pour les frais de transport. Les frais du ou des agent(s) et de transport seront aussi facturés même en cas de gratuité.



<p>7 Assurance</p>	<p>L'emprunteur devra fournir, avant utilisation, une attestation d'assurance responsabilité civile. La commune décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une installation électrique défectueuse par l'emprunteur.</p>			<p>Attestation remise le : Compagnie :</p>
<p>8 Prix de la location</p>	<p>Module</p>	<p>Associations Capsylvaines Dès la 3^{ème} utilisation</p>	<p>Communes du secteur d'utilisation dès la 2^{ème} utilisation</p>	<p>L'emprunteur a versé€ Le Mode de paiement</p>
<p>9 Nettoyage</p>	<p>L'emprunteur devra nettoyer le podium avant de le remettre.</p>			
<p>10 Caution</p>	<p>Une caution de 300€ sera demandée avant utilisation. En cas de dégradation du matériel, la caution sera diminuée du montant des réparations ; Il sera de même en cas de matériel manquant, y compris en cas de vol subi par l'emprunteur, celui-ci étant responsable du matériel pendant la période d'emprunt.</p>			<p>Caution versée le : Caution restituée le : Retenue de : € en raison des observations ci-dessous.</p>
<p>11 Contrôle</p>	<p>Un contrôle de la surface et de l'état du podium sera effectué par un responsable lors du retrait et lors de la remise. Il sera également procédé à la vérification de la propreté du matériel remis.</p>			<p>Contrôle retrait le : Contrôle remise le : Observations :.....</p>
<p>12 Renseignements complémentaires</p>	<p>Secrétariat de la Mairie de Captieux Tél. : 05 56 65 60 31 communication@captieux.fr</p>			<p>L'emprunteur s'engage à respecter les modalités de prêt définies dans le présent contrat</p>

Fait àle

Bon pour accord.

Le président de l'association,
L'emprunteur :

Bon pour accord.

La Maire, Mme Luquedey :



COMMUNE DE CAPTIEUX – MAIRIE 33840 – CAPTIEUX / Tel : 05.56.65.60.31

